

Commune de Veyrier

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 10 mai 2022 à 18h30 – Salle du Conseil municipal

Sont présents : M. B. PINGET, Président

Mmes A. BATARDON, M. BARRAS CAVE, M. BESSAT,
M. CHERBULIEZ, M.-L. DESARDOUIN, M. GAUTROT,
C.-F. MATTHEY et F. MAYE, Conseillères municipales

MM. J.-M. BALDIN, F. BARRO, L. BERNHEIM, O. DUC,
J.-L. GÄMPERLE, C. HUTZLI, J. JOUSSON, S. KAPANCI,
S. LUISIER, Y. MESOT, Y. MONNAT, M. MÜLLER, A. PAUTEX,
S. ZANICOLI et C. ZUFFEREY, Conseillers municipaux

Y assistent : M. J.-M. MARTIN, Maire et Président
M. C. ROBERT, Vice-président
Mme A. TAGLIABUE, Membre
Mme P. LIPAWSKY, Secrétaire générale
Mme A. GALIOTTO, Secrétaire générale adjointe
Mme L. ZUMTHOR, Procès-verbaliste

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation de M. Yves MESOT en qualité de Conseiller municipal.
2. Désignation dans les commissions.
3. Désignation au sein de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier.
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2022.
5. Communications du bureau du Conseil municipal.
6. Communications du Conseil administratif.
7. Comptes 2021 de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier – Rapport de la commission des finances, sécurité et administration du 28 avril 2022 – Délibération.
8. Comptes 2021 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées « Les Rasses » – Rapport de la commission des finances, sécurité et administration du 28 avril 2022 – Délibération.
9. Comptes communaux 2021 – Rapport de la commission des finances, sécurité et administration du 28 avril 2022 – Délibération.
10. Propositions du Conseil administratif.
 - a) Crédit d'études pour les honoraires d'architectes et ingénieurs pour le projet de l'école des Grands Esserts (prop. n°22.04)
 - b) École de Bois-Gourmand, réfection de la toiture, demande de crédit pour les travaux (prop. n°22.05)

11. Propositions des Conseillers municipaux.
 - a) Modification du règlement du Conseil municipal (prop. n°22.06)
 - b) Baisse du centime additionnel pour l'imposition des personnes physiques – projet de motion.
12. Questions et divers.
13. Élection du bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023.

Le président ouvre la séance.

1. Assermentation de M. MESOT en qualité de Conseiller municipal.

Le président procède à l'assermentation de M. Yves MESOT en tant que Conseiller municipal et donne lecture du serment.

M. MESOT prête serment.

Le président prend acte du serment.

Applaudissements.

2. Désignation dans les commissions.

Mme BESSAT, en tant que présidente du groupe Socialistes Vert.e.s, informe que M. MESOT remplacera M. TREYVAUD aux commissions des finances, sécurité et administration et des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale, ainsi que Mme DESARDOUIN à la commission d'aménagement du territoire et environnement.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité – 21 oui.

3. Désignation au sein de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier.

Le président rappelle qu'à la suite du déménagement hors de la commune de M. Louis-Charles LEVY, représentant des Vert'libéraux, le parti propose la candidature de M. Laurent GASPOZ pour le remplacer au sein de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier.

Mme GAUTROT confirme la candidature de M. GASPOZ dont les connaissances financières seront très utiles à ce poste.

M. GASPOZ est élu par 16 oui et 5 abstentions.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2022.

Le procès-verbal est approuvé par 20 oui et 1 abstention.

5. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président mentionne le courrier du 11 avril de l'ACG informant de la décision du 6 avril 2022 de l'Assemblée générale de l'ACG d'accepter l'octroi d'une subvention à la Ville de Genève pour l'accueil des personnes sans abri. Il rappelle qu'en cas d'opposition à cette décision, il aurait fallu déposer une résolution avant le début de la séance. Étant donné que cela n'a pas été fait, cette décision est acceptée.

M. ZANICOLI indique, au nom du groupe Veyrier-Ensemble, qu'ils acceptent la décision de l'ACG. Néanmoins, ils se disent surpris du déroulement du traitement de cet objet. Tout en reconnaissant l'importance d'agir et de réagir dans l'urgence, ils considèrent que cela montre une forme de disfonctionnement entre l'État, l'ACG et les communes. Ils soutiennent la nécessité de trouver des solutions pour les sans-abris, mais la forme et la somme avancée les interroge. Cela communique un sentiment de manque de réflexion autour de cette problématique. Ils demandent au Conseil administratif de relayer ces différents points auprès de l'ACG.

M. MONNAT indique que toutes et tous sont bien évidemment concernés par la détresse de personnes dans le besoin qui sont tombés en marge de la société en raison parfois d'un échec dans leur vie professionnelle ou une rupture dans leur vie privée et qui se retrouvent à la rue. L'Etat est là pour soutenir et protéger les plus faibles afin que ceux-ci puissent se relever sans perdre leur dignité et ceci dans des conditions sanitaires dignes de Genève. En septembre dernier, le Grand Conseil a voté la LAPSA (Loi sur l'aide aux personnes sans-abri) et à fin mars, 6 mois plus tard, la Ville de Genève, gouvernée par la gauche, ferme les structures d'accueil alors que les derniers flocons de la saison tombent sur le canton. Ceci n'est pas acceptable. La Ville a ainsi pris en otage les quelques 700 sans-abris que compte le canton pour forcer les autres communes à octroyer, dans l'urgence, quelque CHF 6.2 millions de francs pour financer et rouvrir ces mêmes structures d'accueil. La loi d'application qui doit définir la répartition entre communes, Ville et canton du financement et des tâches ainsi que la façon dont est organisé ledit accueil dort depuis plus de 8 mois quelque part sur un bureau du Conseil d'Etat, certainement sur celui du ministre chargé de la cohésion sociale. Avec ces CHF 6.2 millions, on bricole quelque chose pour 2022, mais rien n'est réglé sur la durée tant que le Conseil d'Etat n'a pas effectué son travail. On n'en serait pas là aujourd'hui si les différents partenaires avaient recherché le dialogue plutôt que la mise devant le fait accompli. Le PLR ne s'est pas opposé à ce projet et au financement demandé parce que des vies humaines sont en jeu, mais demande au Conseil administratif de faire remonter ces préoccupations à l'ACG et aux autorités cantonales pour que ce genre de «Genferei» ne se reproduise plus à l'avenir et qu'une solution pérenne soit mise en place.

Au nom du groupe PDC, **M. HUTZLI** comprend la démarche, mais se dit également surpris par le procédé du fait accompli. Il souhaite connaître la position du Conseil administratif quant à cette mesure, et la façon qu'il aura de communiquer leur position auprès de l'ACG.

Mme TAGLIABUE évoque une grande tension entre l'ACG et l'État. Elle indique qu'une lettre datée du 9 mai pour faire part du mécontentement général du procédé, en particulier vis-à-vis de M. APOTHELOZ, a été envoyée. Elle considère que le début de mois d'avril très froid a entraîné cette situation. Avec une météo différente, les négociations ne se seraient pas déroulées dans la précipitation. Elle regrette notamment que M. APOTHELOZ ait critiqué les communes au travers des réseaux sociaux et des médias, chose qui n'a pas plu à l'ACG. Elle attend les suites de ce courrier, dont elle tiendra informés les membres de ce Conseil.

Le président fait état d'une communication reçue d'un habitant du chemin des Bûcherons demandant l'annulation de la nouvelle politique de stationnement de la commune et déplorant le manque d'informations à ce sujet. Il propose d'y répondre lui-même, en attirant l'attention de ce communier sur les canaux officiels d'information utilisés régulièrement tout au long de ce processus qui a duré assez longtemps.

6. Communications du Conseil administratif.

M. MARTIN revient sur l'information publique du 4 mai dernier sur les Grands Esserts et le temps d'échange en présence de deux Conseillers d'État. Il évoque l'effet d'annonce d'un protocole d'accord entre les autorités et le comité référendaire, des discussions ayant lieu majoritairement entre le canton et le comité référendaire, puisque la position des autorités communales étaient connues depuis la séance de conciliation du 7 février dernier. Il tient à signaler que le travail fait par le Conseil municipal dans l'élaboration de plusieurs conditions pour valider le PLQ des Cirses en 2021 est à nouveau reconnu et valorisé, puisque ces amendements seront repris dans le règlement de ce PLQ qui devrait être validé par le Conseil d'État très prochainement. En outre, il confirme que la participation d'un représentant des associations de quartier dans les concours d'architectes pour les pièces urbaines des Cirses fait bien partie des amendements votés le 13 avril 2021.

Par ailleurs, il présente deux nouveaux collaborateurs de l'administration communale présents à cette séance : M. Mathieu CURTIN, responsable juridique au Secrétariat général à 80%, ainsi que M. Florian DOUGOUD, technicien de maintenance au service Aménagement, constructions et infrastructures à 100%. Il leur souhaite la bienvenue.

Il présente ensuite la nouvelle composition du Conseil administratif du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023 : M. Christian ROBERT sera le nouveau Maire et Président, Mme Aline TAGLIABUE, Vice-présidente et lui-même sera membre.

Enfin, il aborde la question des macarons et rappelle quelques faits. Une première motion datée de décembre 2017 avait débouché sur une proposition du Conseil administratif en novembre 2018 prévoyant des durées de stationnement différentes selon les périmètres et donc d'éviter la mise en place de macarons. Puis, une deuxième motion en mars 2019 demandait spécifiquement la mise en place de macarons sur des zones blanches 3h. Cette motion a débouché sur une proposition de mise en œuvre avec un plan de zone macarons validée par le Conseil municipal le 21 janvier 2020. Une modification quant à la durée de stationnement à 4h. a dû être faite en août 2021 pour donner suite à la non-entrée en matière de l'OCT concernant les 3h. L'installation de ces zones est pratiquement terminée sur l'ensemble du périmètre de la commune. Quelques ajustements ont eu lieu ou devront

encore se faire. Des flyers informatifs ont été apposés sur les voitures stationnant dans les périmètres faisant l'objet de modifications. Enfin, il a été convenu avec le chef de la Police municipale de Veyrier d'une période de tolérance, sachant que des citoyens sont encore en processus d'obtention de ces macarons. Les réactions de la population sont à 180 : autant de félicitations que de plaintes virulentes reprochant une décision prise sans tenir compte de l'avis des comuniers. Il déclare qu'un premier constat sera fait après 6 mois d'exercice.

À la question de Mme MATTHEY concernant la sortie dangereuse du parking au chemin du Pas-de-l'Echelle 51-55, M. MARTIN indique que la police municipale s'est rendue sur place, en présence de la secrétaire générale pour étudier la situation. Le dégagement entre la sortie du parking et l'arrivée sur la piste cyclable est considéré comme suffisant pour assurer la visibilité nécessaire. De plus, une signalisation sur la chaussée est prévue. Sachant que l'arrêt de bus va également être déplacé, la recommandation de la police municipale est donc d'attendre ces deux modifications avant de refaire un test de visibilité.

Concernant la résolution sur le P+R de la Douane, le Conseil administratif a reçu, le 13 avril dernier, une réponse du Département des Infrastructures de M. DAL BUSCO. Reconnaisant la volonté du Conseil municipal de réduire le trafic de transit, ce courrier mentionne qu'il est essentiel que l'étude de faisabilité d'un agrandissement du P+R Douane s'inscrive dans une vision élargie à l'échelle de Genève-Sud, avec une coordination avec les partenaires français. En résumé, selon les termes utilisés «l'implantation d'un P+R au pied du Salève demeure une évidence, il reste à déterminer le lieu le plus approprié. Si celui-ci devait être le P+R Douane, ce projet fera l'objet d'une fiche de mesure cantonale».

Pour finir, il rappelle que le vernissage du concours pour l'école des Grands Esserts aura lieu en présence des lauréats le mardi 17 mai 2022 à 19h00 à l'Espace culturel – La Mansarde.

Mme DESARDOUIN revient sur l'introduction du système macarons sur la commune de Veyrier qui a eu bien du fil à retordre. Pour mémoire, la commune de Veyrier était souvent utilisée comme parking transitoire par les frontaliers. En 2011, elle a lancé une pétition pour l'introduction du système macarons à Veyrier, mais qui n'a pas donné le résultat escompté. Depuis, d'année en année, de législature en législature, des motions ont été présentées. Elles ont été refusées systématiquement par certains partis. Malgré tous les obstacles rencontrés, elle n'a pas cessé de se battre pour introduire le système macarons à Veyrier. Il a fallu attendre l'arrivée au Conseil municipal d'autres générations avec des visions progressistes pour enfin comprendre la nécessité de l'introduction du système macarons à Veyrier dont l'entrée en vigueur est effective depuis le 1^{er} mai de cette année. Dix ans, c'est long pour un projet comme celui-ci, mais ce n'est rien par rapport à la satisfaction de la majorité des Veyrites, même si on ne peut pas satisfaire tout le monde. Oui, la patience et l'obstination sont la clef pour réaliser un projet en politique. Merci à l'ensemble des partis politiques et particulièrement au parti socialiste qui ont soutenu ce projet.

Mme BESSAT souhaite revenir sur les propos de M. MARTIN, au sujet des macarons et des Grands Esserts, pour remercier le Conseil administratif des informations régulières adressées au travers de tout-ménages. En ce sens, elle considère que les personnes mécontentes du système de macarons avaient le temps de manifester leur désaccord

auparavant. Elle souhaite également le remercier pour la remise en valeur du travail des Conseillers municipaux qui ont participé à la commission des Grands Esserts et qui ont établi toutes les remarques, prises en compte par l'État.

M. PAUTEX revient sur l'intervention de M. MARTIN au sujet des macarons. Il remarque que certains chemins de la commune n'ont pas été pris en considération par l'État. Il souhaite attirer l'attention sur le risque que ces chemins ne deviennent pas des chemins zones ventouses.

M. MARTIN remercie M. PAUTEX et reconnaît une anomalie sur certains chemins ne possédant pas de politique de stationnement. Il reste attentif à ce sujet.

M. ROBERT revient sur la question de Mme BESSAT concernant l'éclairage de l'école de Grand-Salève la nuit. Après vérification, il s'agit d'un problème technique et il convient d'intervenir à nouveau sur la domotique du bâtiment. Malheureusement, il est obligatoire de faire appel à l'installateur du logiciel. Il précise que la lumière fonctionne avec des détecteurs. Par exemple, si une classe est allumée parce qu'un enseignant est venu le soir, les couloirs sont éclairés. Le contrôle et l'extinction de certaines lumières comme la salle de gym sont faits par GPA lors de leur passage de contrôle.

Ensuite, il aborde la question de M. PAUTEX en lien avec les horaires de la déchetterie du Grand-Donzel. Il indique que cette déchetterie ferme désormais à 20h00. Un panneau informatif est en préparation et les horaires sont mis sur le site internet de la commune. Il souligne l'importance du respect du voisinage et rappelle que le verre, comme dans les différents éco-points, ne doit pas être déposé après 19h00. Par ailleurs, il signale que les dépôts d'encombrants qui ont fleuri à divers endroits avec la mise en place du nouveau processus seront éliminés prochainement. Des panneaux d'interdiction seront placés le cas échéant.

Enfin, à la question de M. GÄMPERLE concernant la propreté du préau de Grand-Salève, il informe que le service des Routes et espaces verts nettoie les préaux des 3 écoles tous les lundis matin et mercredis après-midi, gradins extérieurs du terrain de football inclus. Cela mobilise cinq personnes pour la souffleuse et balayeuse. Il indique qu'il est difficile de faire davantage en termes de moyens à mettre en œuvre. Il considère que le problème de la propreté est amplifié, car il s'agit d'espaces ouverts où des personnes peuvent se réunir en fin de journée et le soir.

Concernant les Grands Esserts, **Mme GAUTROT** remercie les différents partenaires pour la réunion bien organisée du 4 mai dernier et félicite toutes les personnes ayant participé aux discussions qui ont permis d'arriver à un accord pour une avancée positive du projet des Grands Esserts.

Mme TAGLIABUE signale qu'une réponse à la motion intitulée «Veyrier, commune promouvant l'efficacité énergétique», acceptée par le Conseil municipal le 16 novembre est disponible sur CMnet.

Elle évoque ensuite la question de Mme GAUTROT concernant la publicité dans La Tribune de Genève et confirme que le service culturel utilise parfois ce quotidien comme canal de communication pour divers événements ayant lieu sur la commune. Elle signale que le coût de ces publicités est pris sur le budget communication du service.

Enfin, elle annonce plusieurs événements à venir sur la commune. Le 14 mai à 19h30, à la salle communale, aura lieu la soirée annuelle de la Fanfare de Veyrier. Le 21 mai, à Veyrier et à Étrembières, seront célébrés les 80 ans de la commémoration du passage des Spahis. La journée commencera à 9h00 au marché Chavaz avec une exposition d'anciens véhicules militaires accompagnée d'un petit déjeuner offert par les organisateurs. Les festivités continueront à 14h00 à la salle communale de Veyrier et finiront à Étrembières par un cocktail dînatoire à 18h00. Deux plaques commémoratives seront posées à cette occasion dans les deux communes respectives. Le 3 juin à 20h00 à la salle communale aura lieu un duel de piano entre Florian Favre et Lucas Buclin. Pour finir, le 11 juin, de 11h00 à 19h00, à la place du Tibet, est organisée une verrée pour les 30 ans de l'association Katuyumar.

7. Comptes 2021 de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier – Rapport de la commission des finances, sécurité et administration du 28 avril 2022 – Délibération.

M. DUC indique que le groupe PLR a pris connaissance des comptes de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier (FIVV) et les votera. Ils remercient le président de la fondation pour les réponses claires qu'il a apportées lors de son audition en commission des finances, sécurité et administration. Il revient sur certains points de l'excellent rapport de M. JOUSSON. Certains affirment d'année en année que la commune ponctionne de manière éhontée la FIVV. La commune possède un terrain qu'elle a mis à disposition de la FIVV pour l'immeuble des Étournelles. « Il est tout à fait normal que la commune perçoive une rente sur des terrains qu'elle possède », voici les termes utilisés par le Président de la FIVV. Cette rente est de CHF 238'000 par an. Certaines personnes affirment que si la commune ne touchait pas un intérêt sur le capital de dotation, qui s'élève à environ CHF 400'000, les loyers perçus par la FIVV baisseraient automatiquement. De son côté, le président de la FIVV a rappelé que la majorité des loyers perçus par elle-même était bien en-dessous du prix du marché. Si la commune ne percevait plus ces intérêts, les loyers ne baisseraient pas, et ces CHF 400'000 iraient en augmentation des fonds propres de la FIVV, qui a fait cette année un bénéfice de plus de CHF 1 mio. Enfin, il signale qu'en percevant cet intérêt sur le capital de dotation, la commune est solidaire des emprunts faits par la FIVV pour construire ses immeubles. Cela lui permet d'avoir des taux d'emprunts nettement plus bas que ce qu'elle pourrait obtenir sur le marché sans l'aide de la commune. Pour toutes ces raisons, il est juste que la commune perçoive une rente de superficie et un intérêt sur le capital de dotation, somme qui profite à tous les Veyrites sans aucun clientélisme.

Au nom du groupe Veyrier-Ensemble, **M. GÄMPEL** remercie l'ensemble du comité de la FIVV du travail effectué et se réjouit de l'excédent de recettes de CHF 1'016'299,58. Ils approuveront les comptes 2021.

M. MULLER indique qu'après les excellentes explications des représentants de la FIVV et le rapport de la commission des finances, sécurité et administration, le groupe PDC n'a rien à ajouter à ce dernier, sauf à proposer d'accepter la proposition et la délibération.

M. ZUFFEREY indique que les Verts'libéraux valident les comptes 2021 de la FIVV présentés lors de la dernière commission des finances et rapportés par M. JOUSSON.

Mme DESARDOUIN valide également.

Le rapport de la commission des finances, sécurité et administration est accepté à l'unanimité – 21 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité – 21 oui.

8. Comptes 2021 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées «Les Rasses» – Rapport de la commission des finances, sécurité et administration du 28 avril 2022 – Délibération.

M. GÄMPERLE indique que le groupe Veyrier-Ensemble a pris connaissance du rapport sur les comptes 2021 de la Fondation des Rasses. Ils remercient les membres de la fondation et approuvent les comptes.

M. MULLER, au nom du groupe PDC, accepte la proposition et la délibération.

M. DUC indique que le groupe PLR accepte également la proposition et la délibération.

Mme GAUTROT indique, qu'après avoir pris connaissance du rapport de la commission des finances, sécurité et administration des comptes 2021 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées «Les Rasses», ainsi que le rapport détaillé de l'organe de révision de ces comptes, les Verts libéraux constatent que la santé financière des Rasses est bonne et acceptent donc la délibération pour les comptes 2021.

Mme DESARDOUIN valide également.

Le rapport de la commission des finances, sécurité et administration est accepté à l'unanimité – 21 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité – 21 oui.

9. Comptes communaux 2021 – Rapport de la commission des finances, sécurité et administration du 28 avril 2022 – Délibération.

M. MONNAT indique que les comptes communaux 2021 ont déjà été commentés lors du précédent Conseil municipal. Le groupe PLR est satisfait de voir les comptes communaux en territoire positif et ceci malgré une augmentation sensible des charges pour la troisième année consécutive. Cependant, ils se demandent si le rôle d'une collectivité publique est de thésauriser une fortune chaque année. C'est en ce sens qu'ils proposent une motion sur l'ajustement du centime additionnel. La commission des finances, sécurité et administration a entendu l'auditeur, a pu poser ses questions à l'administration et n'a reçu que des réponses satisfaisantes. Ils proposent donc de voter le rapport et les comptes

2021 et remercient le Conseil administratif et le personnel de la commune pour l'excellent travail effectué.

M. ZUFFEREY remercie, au nom des Vert'libéraux, l'ensemble des intervenants à la présentation détaillée et justification des écarts et montants figurant dans les comptes 2021 de la commune lors de la commission des finances, sécurité et administration. Ils sont en accord avec la politique rigoureuse des deniers de la commune et valident les comptes 2021 et son vote immédiat.

M. KAPANCI salue le travail de l'administration communale et particulièrement Mmes LIPAWSKY, GALIOTTO et M. GAY pour la bonne tenue des comptes de l'exercice 2021. Les charges s'élèvent à CHF 35'168'188, les recettes à CHF 35'936'452 et l'excédent de revenus à CHF 768'263. Le groupe Veyrier-Ensemble approuve les comptes 2021.

M. MULLER déclare que, le rapport de la commission des finances étant complet, le groupe PDC propose d'accepter la proposition et la délibération, et remercie chaleureusement l'administration communale pour toutes les explications et le travail fourni.

M. BALDIN indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s remercie Mme GALIOTTO pour la bonne tenue des comptes communaux. Ils ont quelques remarques. En 2021, les comptes sont excédentaires de plus de CHF 700'000, mais cet excédent est inférieur de moitié à l'année précédente où il atteignait CHF 1,4 million. Les amortissements extraordinaires qui seront votés en septembre pour alléger le budget seront donc également inférieurs de CHF 700'000 à ceux de l'année précédente, soit la valeur d'un centime additionnel. En octobre prochain, un 4^{ème} budget déficitaire consécutif sera présenté. Pour ne pas dépasser les tolérances en matière de déficit, il est important de limiter les dépenses de façon encore plus importante, en raison de cette diminution des amortissements extraordinaires d'environ un centime additionnel. La situation financière du prochain budget semble donc moins bonne, et le groupe Socialistes-Vert.e.s ignore comment il serait possible de réduire le montant du centime additionnel. Ce d'autant moins que la possibilité de présenter un budget déficitaire ne durera pas éternellement et qu'il faudra retrouver la capacité à présenter un budget équilibré. Ces réserves mises à part, ils approuvent les comptes.

Mme DESARDOUIN remercie l'administration pour la bonne tenue des comptes et accepte les comptes 2021.

Mme CHERBULIEZ participe à la séance dès maintenant.

Le rapport de la commission des finances, sécurité et administration est accepté à l'unanimité – 22 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité – 22 oui.

10. Propositions du Conseil administratif.

a. Crédit d'études pour les honoraires d'architectes et ingénieurs pour le projet de l'école des Grands Esserts (prop. n°22.04)

M. MARTIN explique que la situation a évolué par rapport à l'exposé des motifs reçu il y a maintenant 10 jours puisque, suite à l'accord trouvé avec le comité référendaire, le PLQ des Cirses va pouvoir être adopté par le Conseil d'Etat et soumis au délai d'opposition réglementaire. Il espère que cette adoption sera effectuée dans les semaines à venir et qu'aucune opposition à ce PLQ ne sera déposée pour permettre à la commune de devenir propriétaire de cette parcelle qui sera cédée à titre gratuit par la CPEG. Le groupe scolaire ne pourra être construit qu'à la condition que le PLQ secteur Cirses soit en force. En effet, le terrain actuel étant situé en zone agricole, la délivrance des autorisations de construire, selon les normes d'une zone de développement, est subordonnée à l'approbation préalable d'un plan localisé de quartier (PLQ) par le Conseil d'Etat. Il ajoute que le concours de l'école ayant rendu son verdict depuis fin février 2022, l'administration communale avec le Conseil administratif ont déjà des contacts réguliers avec les lauréats, ce qui montre que malgré le contexte pas encore définitivement clair, le calendrier ne sera pas modifié et tout sera mis en œuvre pour permettre la construction de ces équipements communaux au plus vite. Cependant, cela ne permettra pas des classes déjà opérationnelles à l'arrivée des premiers habitants du secteur Maison de Vessy, prévue pour la fin de l'été 2025. Le programme compris dans ce crédit d'étude est large puisqu'en plus de l'école, qui est la partie importante (24 classes ainsi que les dimensions du préau et le parascolaire), l'équipement communal sur cette parcelle de 10'000 m² sera composé également d'une salle de gymnastique double, d'une aula de 300 places, de locaux modulables pour les sociétés, d'un abri PC contenant 350 places et d'un bâtiment annexe pour le service des Routes et espaces verts avec les compléments proposés par le Conseil administratif. Tout ceci devra répondre aux différentes exigences des instances cantonales, notamment le DIP. Concernant le parascolaire, il a été dimensionné afin de pouvoir accueillir au minimum 80% du total des élèves. La proposition liste à la fois les éléments demandés dans le projet soumis au concours, les constatations du jury et les doubles vainqueurs. En effet, un bureau d'architectes, «Esposito et Javet» architectes associés à Lausanne, et un bureau d'ingénieurs civils, «le collectif ingénieurs civils» à Carouge, travailleront ensemble. Par ailleurs, la commune est maintenant amenée à discuter avec les lauréats d'un ensemble de recommandations émises par le jury. Ces discussions ont déjà commencé. Il rappelle également le travail fait en amont par le service Aménagement, constructions et infrastructures pour affiner le cahier des charges du programme en interrogeant les directeurs des écoles de Veyrier sur les points positifs de leurs bâtiments, en listant les points négatifs, et en visitant différents sites scolaires en construction ou récemment terminés. Il présente ensuite le planning intentionnel théorique et son évolution financière. Le planning est étroitement lié à l'adoption du PLQ des Cirses, ainsi qu'à une autorisation de construire en force. S'il n'y a pas de recours contre le PLQ, une autorisation de construire pourrait être déposée dès janvier 2023, une ouverture du chantier en janvier 2024 pour une livraison en été 2026 en vue de la rentrée scolaire 2026. Le Conseil administratif propose donc au Conseil municipal la réalisation de ce projet en mettant en avant la volonté du Conseil administratif d'avancer même dans cet environnement juridique instable. Il ajoute que plusieurs données ont été contrôlées au travers d'une expertise économique dans le cadre du concours, dont la fourchette financière du coût global de cet équipement communal est estimée entre CHF 61 et 63 millions TTC. La mise en soumission des postes principaux a déjà été inscrite dans ce crédit.

Il espère que la commune sera propriétaire de ce terrain au moment du dépôt de l'autorisation de construire et en possession de retours de soumissions. Ce qui permettra de déterminer plus précisément l'ouverture du chantier et de revenir plus rapidement avec une demande de crédit global. Le montant des frais d'études s'élève à CHF 5,1 mios selon le tableau présenté avec la proposition. Ce montant est inscrit au Plan des investissements 2022. Il a été contrôlé et correspond aux tabelles officielles pour le calcul des honoraires des architectes et ingénieurs civils selon les normes SIA (Société suisse des ingénieurs et des architectes). Au vu de la complexité de l'ouvrage et des connexions avec les projets voisins, la commune devra être assistée par un AMO (Assistant au maître d'ouvrage). C'est un projet de très grande importance et il faudra un suivi méticuleux. Enfin, un vote sur le siège aurait une importance dans la consolidation des rapports contractuels avec les différents partenaires (architectes, ingénieurs, AMO) car le délai de 40 jours mènerait à la deuxième quinzaine de juin. Si le Conseil municipal devait ne voter ce crédit que le 14 juin prochain, les fêtes repousseraient cette validation à fin août 2022.

M. JOUSSON signale que la réalisation de la future école du secteur des Cirses débute réellement avec cette demande de crédit d'étude pour les honoraires d'architectes et d'ingénieurs. Le concours, jugé en février, a permis de retenir un projet compact, élégant où la part belle de la structure est donnée au bois. Pour comprendre le montant de ce crédit, il faut repartir du montant total estimé par l'Institut d'Économie de la Construction lors du concours. Le projet retenu a été estimé à CHF 61'220'000 TTC hors mobilier. Pour pouvoir déterminer les honoraires, il faut extraire le montant de construction donnant droit aux honoraires. Il faut tout d'abord retirer la TVA de 7,7%, soit un solde HT de CHF 56'840'000. Ensuite, il faut encore retirer environ 3% de taxes diverses, soit un solde HT de CHF 55'130'000. Pour un projet de cette envergure, l'ensemble des honoraires de tous les mandataires représente environ 20% de la somme. Le montant donnant droit aux honoraires est donc d'environ CHF 45 mios HT. Le concours avait précisé dans son cahier des charges les modalités d'adjudication, soit des honoraires calculés selon la norme SIA pour un tarif de CHF 130/h. En appliquant ces valeurs : CHF 45 mios, normes SIA et CHF 130/h, le total obtenu pour les principaux mandataires (architectes, ingénieurs civils et ingénieurs CVSE) est de CHF 8,4 mios. La commune a choisi de confirmer le 42,5 % des prestations soit 32,5% jusqu'à l'autorisation de construire plus 10% pour les appels d'offres qui valideront plus précisément le devis général. Les honoraires théoriques seraient donc de CHF 8,4 mios x 42,5% soit CHF 3,6 mios. La demande de crédit de notre Conseil administratif pour les architectes, les ingénieurs civils et CVSE est de CHF 3,8 mios soit un surplus de 6%, surplus largement acceptable avec un niveau d'estimation du coût des travaux à +/- 20%. Le solde de la demande est constitué d'une quinzaine d'autres mandataires dont un assistant à maîtrise d'ouvrage. Il considère important de ne pas perdre de vue que cette somme est une avance sur un montant total qui sera d'environ CHF 11 mios pour l'ensemble des honoraires et que le montant final sera calculé sur le décompte final des travaux en 2026-2027. Il se dit convaincu qu'en regard des analyses effectuées, le renvoi en commission n'apportera pas plus de précisions. Au nom du groupe Veyrier-Ensemble, il accepte donc l'entrée en matière et demande le vote immédiat permettant ainsi au Conseil administratif de confirmer les mandats des architectes et ingénieurs civils après le délai légal de 40 jours, soit juste avant les vacances d'été. Cela permettra aux architectes lauréats de lancer rapidement les appels d'offres aux autres mandataires selon les procédures AIMP, dont certaines en procédure ouverte.

Mme BESSAT espère que M. le Maire a raison et qu'il n'y aura pas de recours contre le PLQ des Cirses afin d'éviter encore plus de retard sur ce projet. Par ailleurs, le groupe

Socialistes-Vert.e.s accepte volontiers une entrée en matière et un vote sur le siège. Ils jugent les détails donnés et le travail fait en amont d'excellente qualité. Ils ne voient pas ce qu'un passage en commission des finances amènerait de plus.

M. HUTZLI indique que le groupe PDC a pris connaissance de cette proposition et comprend la démarche du Conseil administratif de ne pas modifier le calendrier prévisionnel afin de pouvoir être prêt, dès que le PLQ des Cirses sera en force, pour entreprendre la construction de ce projet. Rien n'est encore terminé dans cette saga des Grands Esserts et le chemin est encore long, mais ils soutiennent le Conseil administratif dans cette démarche. Le montant de cette demande de crédit n'est pas anodin, mais la proposition telle que présentée paraît solide et précise. Ils ne s'opposent donc pas à un vote immédiat, mais tiennent à faire quelques remarques. Tout d'abord, un certain nombre de services cités dans l'exposé des motifs, qui ont participé aux séances et concertations, étaient probablement déjà présents dans le projet de l'école de Grand-Salève, voire de Bois-Gourmand. Ils souhaitent savoir si les erreurs et manquements relevés dans la construction ont été pris en compte. Ensuite, ils se demandent si les exigences du règlement relatif à la construction en 2022 seront toujours valables au moment de la construction en 2025-2026, voire 2027. Enfin, ils évoquent leur principale inquiétude, à savoir que les architectes et ingénieurs civils aient fait leurs preuves dans la construction de bâtiments publics, écoles, etc. Ils craignent de voir se produire les mêmes erreurs commises lors de la construction des écoles de Grand-Salève et de Bois-Gourmand qui, comme on le verra au point suivant, nous amènent 20 ans après à devoir faire d'importants travaux de toitures et d'étanchéité des sous-sols, suite à des défauts de conception et d'exécution et ce pour un montant de CHF 1'400'000. Le groupe PDC accepte l'entrée en matière et se ralliera au vote immédiat.

Mme DESARDOUIN comprend que, comme cela a été dit dans l'exposé des motifs, il faut voter le crédit d'étude pour aller de l'avant. Mais voter sur une telle somme de CHF 5'100'000 n'est pas banal. Nous sommes en droit d'avoir des explications sur la motivation d'une telle somme, car certains honoraires sont discutables. Un projet d'une telle envergure nécessite une très grande prudence pour ne pas se retrouver dans la même situation qu'à l'école de Bois-Gourmand. Pourtant, malgré le choix scrupuleux de nos architectes et ingénieurs qui nous garantissent leur savoir-faire, on s'est retrouvé encore une fois avec des vices cachés à la salle communale du Grand-Salève etc. C'est en ce sens qu'elle demande le renvoi en commission des Grands Esserts et des finances, sécurité et administration pour que l'on puisse voter en tout état de cause.

Mme GAUTROT indique que les Verts'libéraux ont pris connaissance de cette demande de crédit d'étude pour les honoraires des architectes et ingénieurs pour un montant de plus de CHF 5 mios pour l'école des Grands Esserts. Ils sont satisfaits de l'avancée du projet de l'école et estiment que pour une somme de cette importance le Conseil municipal a le devoir d'étudier les choix qui ont motivé ces dépenses. Ils entrent en matière et demandent que ce crédit d'études soit envoyé aux commissions de Grands Esserts et des finances, sécurité et administration. Ils se rallient à ce qui a été dit par M. HUTZLI et Mme DESARDOUIN concernant tous les problèmes avec certaines constructions et qui doivent nous servir pour les constructions futures. Ils ne soutiennent pas le vote immédiat.

M. BARRO déclare que les interventions faites démontrent que les chiffres complémentaires qui pourraient être donnés en commission des finances, sécurité et administration seront de nature plutôt limitée. Le groupe PLR est d'avis de voter sur le

siège. En signal de soutien à l'école et de soutien au planning, car il est toujours intéressant de gagner quelques mois dans la procédure. Les tabelles évoquées par M. MARTIN sont des tabelles d'aide au calcul et non pas les officielles, puisque la COMCO a jugé que la tarification ne pouvait pas être officialisée, mais que d'une recommandation. En ce qui concerne les prestations à proprement dites, il rappelle que dans la majorité des concours SIA, il existe une formule qui permet au maître d'ouvrage de s'assurer avant et pendant l'exécution du mandat, que les mandataires sont correctement organisés et qu'ils peuvent démontrer leurs capacités à réaliser le projet conformément aux normes SIA, aux normes générales, aux règlements et aux lois. En ce qui concerne le montant voté, il reconnaît l'importance de cet investissement et corrige Mme GAUTROT qui parle d'une dépense quand il s'agit d'un investissement. Mais le découpage et le type de calcul proposé fait que le fractionnement est parfaitement compréhensible. Il avoue qu'avec M. JOUSSON ils ont un petit avantage dans ce domaine et que normalement dans un Conseil municipal les autres membres se reposent sur les connaissances de collègues ayant des compétences dans ce domaine particulier. Le groupe PLR soutient donc le vote immédiat. Il rejoint M. HUTZLI en disant qu'il faut apprendre de ses erreurs et doit faire réfléchir sur la communication avec les mandataires afin d'arriver à un résultat sur cet important investissement. Il propose d'envoyer le programme en commission et pas ce crédit d'études. Il encourage le Conseil administratif à venir pendant l'étude avec une proposition de validation du programme et d'éventuels ajouts. Ainsi le Conseil municipal pourra prendre ses responsabilités à ce moment-là. Finalement, au vu de l'augmentation des prix de nombreux matériaux, qu'il est stratégique d'envoyer des soumissions rapidement.

M. ROBERT souhaite préciser les dires de M. HUTZLI. Il indique que le service en charge de ce dossier a été complètement renouvelé, l'équipe s'est étoffée, avec des compétences variées. Il ne peut pas garantir un déroulé parfait, mais les expériences précédentes serviront à éviter les écueils du passé. Enfin, une fois que le service Aménagement, constructions et infrastructures aura travaillé avec les équipes d'architectes, ils solliciteront l'avis de la commission des constructions pour discuter du schéma définitif.

M. HUTZLI déclare que son discours ne visait pas les services de la commune, mais plutôt les mandataires et différents architectes. Il s'excuse de cette confusion.

Mme GAUTROT, après avoir entendu M. BARRO, ne pense pas qu'un renvoi en commission des Grands Esserts pour discuter d'un tel montant soit une grande perte de temps vu le ralentissement dans la construction en raison de la guerre et des incertitudes que cela entraîne. Il n'est pas nécessaire de se précipiter pour un tel investissement.

Mme DESARDOUIN est d'accord avec Mme GAUTROT, mais observe que la majorité du Conseil est pour le vote immédiat, ce qui montre la confiance dans la proposition du Conseil administratif. Elle se ralliera donc à la majorité.

M. BARRO précise que le renvoi en commission a déjà été fait concernant ce crédit d'étude lors du vote du crédit du concours. À ce moment-là a été mis en place un programme les engageant sur CHF 60 à 70 millions. L'exposé des motifs en faisait état dans le règlement du concours. Il considère qu'un passage en commission ne changera rien.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 22 oui.

Le vote immédiat est accepté par 19 oui, 1 non et 2 abstentions.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité – 22 oui.

b. École de Bois-Gourmand, réfection de la toiture, demande de crédit pour les travaux. (prop. N°22.05)

M. ROBERT indique que l'école de Bois-Gourmand n'a que 20 ans, mais nécessite souvent des interventions pour cause de défauts de construction sur tout le bâtiment. Il rappelle les infiltrations d'eau ayant lieu au sous-sol pour lesquelles des réparations ont été faites au coup par coup et explique qu'aujourd'hui, de l'eau goutte dans certaines classes. Le Conseil administratif souhaite agir immédiatement. Il a été estimé plus pertinent de refaire complètement la toiture. Il précise que ces travaux s'inscrivent pleinement dans le processus de diminution de l'indice de dépense de chaleur mis en place au niveau cantonal. Dans ce contexte, la somme projetée est près du triple de celle qui est inscrite au plan des investissements, ainsi qu'il en ressort de l'estimation effectuée par Tridimensions Architectes SA. Vu qu'il s'agit de travaux conséquents, il est prévu de les effectuer pendant les vacances scolaires estivales. Ils ont été planifiés pour l'été 2023. Étant donné les aspects techniques abordés par cette proposition, il propose qu'elle soit renvoyée en commission des constructions. En effet, une présentation en commission pourrait apporter tous les éclaircissements nécessaires à cette demande de crédit de CHF 1,4 mios.

M. LUISIER reconnaît que l'école de Bois-Gourmand est un projet mal né. De sa conception à son exécution, de nombreuses erreurs ont été commises et certaines d'entre-elles n'ont d'ailleurs pas été détectées lors des travaux, ni même lors de la remise de l'ouvrage en 2001. Les infiltrations d'eau ont été constatées dans les sous-sols dès mai 2003, avec des conséquences encore visibles aujourd'hui. Il faudra attendre novembre 2008 pour qu'un rapport de situation soit rendu et c'est en avril 2012 qu'un crédit de CHF 165'000 a été voté pour procéder aux réfections ponctuelles des sous-sols du bâtiment. En octobre 2010, un crédit de CHF 400'000 a été voté pour la pose d'appareils Ecodyr qui contribuent à diminuer le taux d'humidité et pour la pose de stores solaires, car le corps enseignant se plaint depuis longtemps de souffrir de la chaleur excessive dans les classes. Normal, car il manque des éléments de ventilation. Il considère que la demande du Conseil administratif est logique et qu'il est temps d'empoigner le problème une bonne fois pour toute. Le coût de ces travaux et des divers honoraires correspond aux normes en vigueur dans le canton de Genève. Même si ce montant n'est pas démesuré, il ne faut pas oublier que nous vivons à Genève. Le groupe Veyrier-Ensemble propose de renvoyer cette demande de crédit aux commissions des constructions et des finances, sécurité et administration afin que ces dernières l'analysent plus finement.

Mme DESARDOUIN rappelle que l'école de Bois-Gourmand a fait parler d'elle pour ses vices de construction. D'ailleurs, le problème d'infiltration d'eau qui a causé beaucoup de dommages a fait l'objet de plusieurs interventions. L'expert n'a fait que confirmer ce que nous savions déjà. Il n'est pas étonnant d'avoir actuellement à faire face à ces problèmes de corrosion. Ce n'était qu'une question de temps. Elle entre en matière et demande le renvoi en commission des constructions et des finances, sécurité et administration.

M. HUTZLI remercie M. LUISIER de l'énoncé des défauts de ce bâtiment. Il rappelle qu'après les soucis avec l'école de Grand-Salève, nous traitons, 20 ans après, les défauts de conceptions et d'exécutions de l'école de Bois-Gourmand. Il est consternant de voir le nombre d'erreurs et de malfaçons commises à l'époque. Il est à souhaiter que les erreurs commises soient utiles, afin de ne pas les reproduire dans le futur. Le groupe PDC accepte l'entrée en matière et le renvoi en commissions des constructions et des finances, sécurité et administration.

M. PAUTEX, au nom du groupe PLR, tient à remercier le Conseil administratif de son exposé des motifs exhaustif. Il partage les questionnements de M. LUISIER concernant le bâtiment. Il considère que cette proposition doit être prise en considération. Au vu des fluctuations très importantes du prix des matières premières, dues à plusieurs facteurs géopolitiques et à la pandémie, du degré modéré sur l'urgence de ces travaux et du montant non négligeable de cette demande, ils entrent en matière et proposent le renvoi de cette proposition en commission des constructions. Cela permettra de recevoir des experts qui pourront faire un état réel de cette école mal construite. Ils suggèrent de discuter de la surélévation du bâtiment en commission. Par ailleurs, à titre personnel, il se demande pourquoi aucune action juridique n'a été entreprise à l'époque envers les architectes et constructeurs, alors qu'il y avait des architectes et des avocats dans le Conseil municipal et le Conseil administratif à ce moment-là.

M. BALDIN déclare que le groupe Socialistes-Vert.e.s approuve le renvoi de cette proposition en commission des constructions afin d'examiner les aspects énergétiques de la rénovation. Ils insistent sur l'importance de débattre en commission de la question des panneaux photovoltaïques et rappellent qu'en décembre dernier, une motion demandant l'exploitation du potentiel solaire photovoltaïque des bâtiments communaux a été approuvée. Ils signalent n'avoir pas eu de retour du Conseil administratif sur cette question et souhaitent en connaître l'avancée. L'école de Bois-Gourmand est composée de deux bâtiments (école et salle de gym). Les toitures bénéficient, selon le site de la Confédération *toitsolaire.ch*, du meilleur ensoleillement possible sur la totalité de leurs deux surfaces. Elles n'attendent donc que d'être entièrement recouvertes de panneaux solaires pour produire une énergie durable à plein régime. Or, actuellement seule la moitié du toit d'un des deux bâtiments (école) est couverte de panneaux. Cette rénovation est donc l'occasion d'augmenter la couverture solaire sur ce premier bâtiment, au maximum de sa capacité. Ils se demandent pourquoi l'exposé des motifs se limite à proposer une dépose et repose qui facilite l'entretien, et pourquoi aucune augmentation de la surface de panneaux n'est envisagée sur le toit de l'école quand une motion le demandant explicitement vient d'être votée. Ils approuvent un renvoi en commission des constructions avec les interrogations prémentionnées.

Mme GAUTROT déclare que les Verts libéraux ont pris connaissance de la proposition de réfection de la toiture de l'école de Bois-Gourmand. Ces problèmes récurrents engendrent des dépenses à la commune et sont susceptibles de provoquer des nuisances pour les enfants qui fréquentent cette école. Pour ces raisons, ils entrent en matière sur cette proposition et demandent son renvoi en commission des constructions.

M. LUISIER dit comprendre tout à fait les préoccupations de M. BALDIN. Le renvoi en commission qui est abordé ici servira justement à discuter de ces problématiques. Il indique toutefois qu'il est prévu de retirer les panneaux photovoltaïques actuellement en place pour en réinstaller d'autres aux normes.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 22 oui.

Le renvoi en commission des constructions est accepté par 21 oui et 1 non.

Le renvoi en commission des finances, sécurité et administration est accepté par 13 oui, 6 non et 3 abstentions.

M. MULLER souhaite que la commission des finances, sécurité et administration étudie cette proposition après avoir reçu le rapport de la commission des constructions.

11. Propositions des Conseillers municipaux.

a. Modification du règlement du Conseil municipal (prop. n°22.06)

M. MONNAT rappelle que la nouvelle loi sur l'Administration des Communes (LAC) prévoit, dans son article 7, l'élection de Conseillers municipaux suppléants. C'est l'objet principal de la modification du règlement établie par le bureau du CM. Chaque groupe pourra ainsi désigner un, voire deux, Conseillers municipaux suppléants, ce qui permettra de faire face aux absences de courte ou longue durée, mais également de réagir plus rapidement aux inévitables démissions. Le bureau a également effectué un toilettage dudit règlement en prévoyant la convocation et le vote par voie électronique, ainsi que le traitement des rapports. Le groupe PLR propose d'accepter les modifications et de voter sur le siège.

Mme BESSAT remercie du travail effectué. Chaque groupe a été tenu au courant régulièrement sur l'avancement des travaux. Elle rejoint M. MONNAT et propose également d'approuver les modifications et de voter sur le siège.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 22 oui.

Le vote immédiat est accepté à l'unanimité – 22 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité – 22 oui.

b. Baisse du centime additionnel pour l'imposition des personnes physiques – projet de motion.

M. MONNAT indique que, ces dernières années, le Conseil municipal a accepté des augmentations de postes dans l'administration communale afin d'améliorer le service aux communiens. Le groupe PLR, parfois en grinçant des dents ou en traînant les pieds, admettait qu'il est difficile de toujours faire mieux avec moins. Ici, quelques jardiniers en plus pour pouvoir fleurir notre superbe commune sans produit phytosanitaire, là un juriste pour diminuer les risques de notre administration et profiter des conseils d'un expert ou encore du personnel administratif pour faire face à l'augmentation de notre population et à la complexité croissante des tâches dévolues à la commune. Malgré une hausse des charges constante ces trois dernières années, le ménage communal se porte bien. Une

crise sanitaire est passée par là, une réforme fiscale des entreprises également et les comptes de Veyrier s'inscrivent encore et toujours en noir, année après année. Et la fortune de la commune ne cesse de croître. On fait même appel à des tours de passe-passe comptables en anticipant les amortissements pour dégonfler les excédents de recettes afin qu'ils ne soient pas trop indécents. Le portemonnaie de la commune est bien garni, les liquidités s'accroissent malgré des investissements conséquents. C'est au vu de cette situation très positive que le PLR et les Verts libéraux proposent de baisser le centime additionnel pour l'imposition des personnes physiques d'un petit centime. Pourquoi ? demanderont certains. L'énumération non exhaustive qui suit n'a pas pour objet de convaincre certains irréductibles pour lesquels un centime additionnel n'est même pas l'équivalent d'un café par semaine, mais de démontrer que la commune se porte financièrement bien. Pourquoi donc ? Premièrement, parce que la commune peut se le permettre, avec une fortune de plus de CHF 100 millions, elle a les reins solides. Deuxièmement, parce qu'après la crise sanitaire et les sacrifices endurés par beaucoup, une augmentation du revenu disponible et donc du pouvoir d'achat des contribuables veyrites serait un signe positif à leur adresser, surtout au vu des augmentations de prix observées ces derniers mois. Troisièmement parce que, depuis 2015, à l'exception de 2019, les comptes s'affichent chaque année en positif entre CHF 2 et 4 millions par année et que ce n'est pas le rôle d'une collectivité publique de thésauriser de la fortune. Pourquoi maintenant ? Un proverbe japonais dit qu'il y a deux moments idéaux pour planter un arbre : le premier était il y a 100 ans et le second est aujourd'hui. Si nous avions su que les derniers exercices seraient à ce point positifs, ils auraient proposé la baisse en 2015. Comme il n'est pas possible de revenir en arrière pour planter l'arbre afin qu'il nous fasse bénéficier, aujourd'hui, de son ombre, ils proposent de le faire maintenant pour que chacune et chacun puisse en bénéficier demain. Et les incertitudes liées aux Grands Esserts ? diront certains. Pour les quatre dernières années, les flux de trésorerie opérationnels, c'est à dire le surplus avant amortissement et investissement, se sont montés au total à plus de CHF 27 millions, soit sur 4 ans, la moitié des investissements à la charge de la commune prévus sur plus de 10 ans aux Grands Esserts. Les projections fournies par l'administration montrent une augmentation des charges de CHF 5,5 millions quand le projet sera totalement terminé, dont un bon tiers non-imputable au projet lui-même, mais lié aux besoins de la commune, besoins déjà existants aujourd'hui. Reste donc CHF 3,8 millions liés directement au projet, soit exactement l'excédent de recettes 2021 avant les amortissements extraordinaires. Et c'est sans compter les recettes fiscales supplémentaires que les nouveaux habitants vont progressivement payer, montants dont nous n'avons pas encore vu les projections, mais qui devraient couvrir une bonne partie desdits coûts. Tout cela pour dire que, bien sûr, on peut faire une liste longue comme un jour sans pain de tout ce qui pourrait tourner négativement, sur ce qui pourrait parler en défaveur d'un ajustement du centime additionnel, mais la plupart de ces arguments ne survivent pas à une analyse rationnelle des chiffres. On peut continuer à thésauriser des millions chaque année en vue des «mauvais jours», genre RFFA ou COVID, se constituer un bas de laine, mais il est un fait, réjouissant, c'est que la commune a d'ores et déjà des finances solides qui lui permettent d'envisager l'avenir de façon optimiste et de planifier sereinement les prochaines échéances importantes. C'est pourquoi les groupes PLR et Verts libéraux proposent de baisser d'un centime l'imposition des personnes physiques afin d'ajuster en partie les entrées fiscales aux dépenses réelles et de rendre partiellement aux contribuables veyrites le trop-payé de ces dernières années. Ils proposent donc l'entrée en matière et le vote immédiat, si les arguments ci-dessus ont suffi à vous convaincre, ou un renvoi à la commission des finances si un approfondissement desdits arguments est encore nécessaire.

Mme BATARDON indique que le groupe Veyrier-Ensemble, sachant que la commune va au-devant d'échéances importantes telles que l'augmentation de la population, l'école et la crèche des Grands Esserts, les assainissements thermiques des bâtiments, les transferts de charges du canton, etc. et en raison de l'incertitude des futurs enjeux, pense que la stabilisation du centime additionnel paraît être la solution la plus raisonnable. Ils entreront cependant en matière et proposeront le renvoi de cette motion en commission des finances, sécurité et administration. Il leur semble néanmoins que cette motion est peu appropriée sachant que la question du centime additionnel se posera au moment du budget et sera de toute façon traitée en commission des finances, raison supplémentaire pour laquelle il leur a paru inutile de la co-signer.

M. MULLER indique, tout d'abord, que les motionnaires ont parfaitement raison lorsqu'ils indiquent que le résultat des comptes communaux, en tout cas des dernières quatre années, a toujours été positif. Il semble par conséquent parfaitement logique de vouloir rétrocéder une partie de ces bonis à notre population sous forme d'une diminution du centime additionnel. Malheureusement, une réflexion plus poussée amène le groupe PDC, à douter fortement de la sagesse d'une telle mesure, en tout cas maintenant. En fait, toute la logique de cette motion se résume à l'hypothèse qui dit, il cite, «mais on peut tabler sur des entrées fiscales de 1,5 à 2 millions de revenus supplémentaires». Or, cette hypothèse ne se base actuellement sur aucune donnée tant soit peu pertinente ou vérifiée. Les motionnaires par ailleurs l'avouent eux-mêmes, lorsqu'ils écrivent, il cite encore «aucune projection n'est malheureusement encore disponible» et plus loin, «tous ces chiffres sont à prendre avec prudence». Cette attitude, ou devrait-on parler de profession de foi, est très voltairienne. En 2023, tout ira mieux dans le meilleur des mondes, la conjoncture mondiale et la Suisse ne montrera aucun signe de ralentissement, au contraire, et par conséquent les rentrées fiscale veyrites 2023 seront supérieures à celles de 2021. Malheureusement, la conjoncture actuelle et les tendances au niveau cantonal prouvent que Veyrier devra faire face l'année prochaine à de nouvelles charges importantes. Tout d'abord, et ce n'est qu'un exemple, l'Association des communes genevoises (ACG) a décidé d'augmenter la participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri pour 2022. La commune devra donc déboursier environ CHF 150'000 à 200'000 supplémentaires et ce montant sera vraisemblablement reconduit les années suivantes. CHF 200'000 de plus, c'est déjà le tiers de la baisse du centime additionnel. Ensuite, l'inflation. Comme les salaires sont indexés à l'inflation et qu'il n'y a aucune raison de penser que les prestataires de biens et services ne répercuteront pas cette inflation sur les mandats de la commune, avec une inflation de 2,5% et des charges de CHF 36 mios, celles-ci vont automatiquement augmenter de CHF 900'000. La conséquence logique d'une augmentation de l'inflation sera que le Banque Nationale Suisse va relever ses taux à court terme, ce qui veut dire que les taux d'emprunt augmenteront également et que la commune devra payer plus d'intérêts pour toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement non couvertes par les recettes fiscales. On peut faire le même raisonnement avec l'augmentation du prix de l'énergie. Les SIG ont déjà annoncé une augmentation de 35% du prix du gaz. L'électricité suivra. Mais ce qui probablement est la conséquence la plus subtile et néfaste d'une baisse du centime additionnel, est la suivante. Si l'on baisse le centime, la part privilégiée de la commune va augmenter ; ainsi, elle va encore payer plus au titre de la péréquation et, vous le savez bien, le transfert des charges du canton vers les communes ne fait qu'augmenter. Une baisse du centime ne fera qu'accentuer ce transfert de charges. Pour ne prendre qu'un autre exemple, les simulations de l'AFC sur le transfert des CHF 20 mios de la FASE vers notre commune montre des charges supplémentaires de l'ordre de CHF 500'000, et ce n'est qu'un cas

parmi d'autres. Si le centime baisse, ce sera encore plus. En d'autres termes, pour le budget 2023, pour le Conseil administratif, il ne s'agira pas seulement de compenser CHF 650'000 correspondant à la baisse du centime proposé, mais également de compenser toutes ces nouvelles charges supplémentaires, probablement de bien plus d'un million supplémentaire. Or, au vu que 54% de nos charges sont incompressibles et que pour 41% des charges le Conseil administratif n'a qu'une marge réduite, ce dernier n'aura que 3 options : la première est de baisser certaines prestations, et les premières à baisser seront bien les prestations sociales et les subventions aux associations. La deuxième est d'accepter un déficit supérieur à CHF 614'000 et de passer au plan quadriennal de rétablissement de nos finances communales. La troisième, si le Conseil administratif refuse les deux premières options, c'est d'augmenter, non diminuer, le centime additionnel. Oui, c'est un mot vulgaire et tabou pour certains, mais les membres de ce Conseil auront probablement l'opportunité et le plaisir d'en discuter cet automne lors de l'établissement du budget 2023. Voilà, tout ce long exposé pour vous dire ce que le groupe PDC pense de cette motion. Maintenant, comme ils n'ont pas l'arrogance de prévoir le futur, quel beau pléonasse, surtout au mois de mai déjà, ils sont disposés à discuter de cette motion, mais uniquement lorsque plus d'informations auront été reçues, à savoir les estimations de l'AFC, celles des transferts en francs des charges canton-communes, l'augmentation des charges de fonctionnement de la commune prévues en 2023, ainsi que les perspectives conjoncturelles, y compris des taux d'intérêts et de l'inflation. Si, malgré tout ce qui précède, ces éléments montrent que la commune peut baisser le centime additionnel, alors ils voteront avec grand enthousiasme cette baisse. En conclusion, ils voteront l'entrée en matière et le renvoi de cette motion à la commission des finances, sécurité et administration, mais à la condition qu'elle soit étudiée cet automne et non pas en mai ou en juin déjà.

Mme BESSAT explique que le calcul de l'augmentation versus la diminution du pouvoir d'achat fait lors d'une demande d'augmentation de ce centime additionnel reste le même. La différence est modeste pour le contribuable, mais importante pour la commune. La commune de Veyrier va devoir faire face à une augmentation conséquente de la population, due tant par l'arrivée de nouveaux habitants en zone villas que par la construction des Grands Esserts. Davantage de personnes impliquent davantage d'infrastructures et un personnel communal grandissant. Les futurs habitants de la commune seront de tous les horizons socio-culturels. Il en va de la solidarité appréciée et reconnue par tous lors de la crise sanitaire, que chacun participe selon ses moyens, à la vie communale dont nous pouvons tous profiter au jour le jour. Une phrase de la motion est «améliorer la qualité de vie des Veyrites». Cette phrase porte à confusion. De quels Veyrites parle-t-on ? Pour rendre la commune attractive, il faut offrir toutes les infrastructures et services dont tous les habitants ont besoin. La commune doit se donner les moyens. Chacune et chacun a pu apprécier de mettre ses enfants au centre de loisirs, de contacter le service social pour la distribution de repas à leurs parents âgés, d'inscrire ses enfants aux activités sportives, de rencontrer ses voisins lors de manifestations communales. Tous ces services ont un coût et ce sans compter les écoles, les infrastructures sportives, les locaux dont les associations locales ont grand besoin. Une autre composante à prendre également en compte, déjà évoquée, est le transfert des charges du canton vers les communes, qui entraînera des conséquences sur les services précités. Les deux années passées avec la pandémie et celle qui s'annonce avec une situation géopolitique tendue prouvent qu'il est indispensable d'avoir les moyens de répondre à une situation de crise. Elle rappelle également les augmentations du coût de l'énergie à venir. Aux Verts'libéraux co-signant cette motion, elle se permet de préciser

que la naturation ou la renaturation des sites ainsi que leur entretien, nécessitent des moyens financiers conséquents. Dernièrement, le service des Routes et espaces verts a fait part du manque de personnel pour l'entretien des sites naturels. Le réchauffement climatique implique une arborisation et une végétalisation qui demande de l'investissement en fourniture ou en entretien. La commune compte peu d'entreprises et les impôts des personnes physiques restent le principal revenu. Il ne faut pas s'emballer avec ces comptes, mais il faut prévoir des dépenses publiques, avoir moins d'appréhension et une approche stratégique. Elle souhaite des dépenses au service de tous et pour tous qui font entrevoir un avenir financier plus serein en vue du bien commun. Pour toutes ces raisons, le groupe Socialistes-Vert.e.s s'oppose fermement à cette proposition et à son entrée en matière.

Mme DESARDOUIN rappelle que, lorsque le budget était déficitaire de CHF 400'000 en 2020, les options pour y remédier en augmentant le centime additionnel de 38 à 39,5 et la réintroduction de la taxe professionnelle avaient été balayées. Pour rééquilibrer les comptes, l'aide sociale ou l'aide humanitaire à l'étranger ont été pénalisées. Aujourd'hui, la commune est en bonne santé financière. Elle juge important de reconsidérer les avantages sociaux éliminés en 2020. Elle souhaite revenir à la situation initiale de CHF 12 par habitant pour l'aide humanitaire à l'étranger et considère que la commune doit se préparer à faire face à l'afflux de réfugiés de toutes catégories. Pour toutes ces raisons, elle vote non à la baisse du centime additionnel.

M. ZUFFEREY, au nom des Verts'libéraux, se dit en accord avec les arguments et propositions soumis par cette motion. Les fonds propres de la commune et l'arrivée de nouveaux contribuables permettront de faire face aux nouvelles charges d'exploitation et d'investissements découlant des projets importants en cours et futurs à Veyrier. Ils souhaitent faire ce geste en faveur des communiers, d'autant plus qu'avec une inflation sous-jacente découlant de l'augmentation du prix des matières premières et des produits de base, le budget ménage risque de prendre l'ascenseur pour beaucoup d'entre eux. Ils considèrent que baisser le centime additionnel est une aide à la population. Ils entrent donc en matière et demandent un renvoi à la commission des finances, sécurité et administration pour donner un peu de temps au Conseil administratif de présenter les projections chiffrées en lien avec les Grands Esserts et ainsi pouvoir valider cette motion en toute connaissance de cause.

M. MARTIN indique que le Conseil administratif a pris connaissance de cette motion et tient à préciser qu'il n'est pas opposé à entamer une discussion sur le sujet. Néanmoins, il exprime un positionnement prudent sur les éléments mentionnés dans cette motion et surtout sur l'impact que cette invite va provoquer sur les différents postes du budget de fonctionnement, prenant en considération les données actuelles connues. De ce fait, il préconise que, si le Conseil municipal accepte l'entrée en matière, ce débat ait lieu en commission des finances, sécurité et administration en connaissance des principaux éléments affectant la construction du budget. À ce jour, aucune donnée concrète concernant les premières attentes des revenus fiscaux pour 2023 n'ont été communiquées. Concernant les transferts de charges canton-communes, l'objectif énoncé en 2021 par le Conseil d'État était d'un montant de CHF 90 millions sur trois ans, mais rien n'a été communiqué. Des discussions sur la contribution supplémentaire au Fonds intercommunal (FI) par les communes seront entamées dès la semaine prochaine au sein de l'ACG, et il s'agit de CHF 7,4 millions à répartir selon la péréquation intercommunale. Enfin, il juge qu'une discussion en commission aurait du sens fin août 2022 pour que le

rapport soit traité par le Conseil municipal en septembre 2022 afin que le Conseil administratif présente un budget avec ou sans centime additionnel baissé au moins d'octobre prochain.

Mme GAUTROT indique que les Verts'libéraux soutiennent cette baisse du centime additionnel pour donner aux contribuables veyrites une bouffée d'air fiscale. Elle rappelle que de nombreuses personnes ont eu des problèmes avec leur emploi ou leur entreprise lors de la pandémie. Il est important de faire un geste pour ces personnes.

L'entrée en matière est acceptée par 17 oui, 4 non et 1 abstention.

La proposition de vote immédiat est refusée par 11 non et 11 abstentions.

Le renvoi en commission des finances, sécurité et administration est acceptée par 18 oui et 4 non.

M. DUC propose de débattre de cette question le 6 septembre en commission des finances, sécurité et administration.

12. Questions et divers.

M. PAUTEX signale que les catéchumènes de la paroisse de Veyrier-Troinex organisent samedi 14 mai 2022 à 12h00, au temple de Veyrier, une vente et dégustation de pizzas pour financer un voyage en Arménie l'été prochain.

M. DUC a remarqué que les travaux aux abords du terrain de football de Veyrier-village n'ont jamais été terminés, il s'interroge sur leur avancée.

M. MULLER revient sur l'utilisation d'un système de vote dans cet hémicycle et regrette le fait que, 10 ans après l'abandon de l'ancien système pour différentes raisons, le nouveau système qui vient d'être installé ne fonctionne pas mieux.

13. Élection du bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023.

M. Charles HUTZLI est élu Président par 21 voix, M. Max MÜLLER obtient 1 voix et 1 bulletin nul.

Applaudissements.

M. Alain PAUTEX est élu Vice-président à l'unanimité - 23 voix.

Applaudissements.

Mme Anne BATARDON est élue Secrétaire à l'unanimité - 23 voix.

Applaudissements.

M. Jean-Michel BALDIN est élu Vice-secrétaire par 22 voix, Mme Marie-Lourdes DESARDOUIN obtient 1 voix.

Applaudissements.

Mme Marielena GAUTROT est élue Membre par 17 voix et 5 bulletins nuls, M. Bernard PINGET obtient 1 voix.

Applaudissements.

Mme Marie-Lourdes DESARDOUIN est élue membre par 21 voix, Mme Maude BESSAT et Mme Anne BATARDON obtiennent 1 voix.

Applaudissements.

M. PINGET prononce le discours suivant : «Monsieur le Maire, Madame et Monsieur les Conseillers administratifs, Madame la Secrétaire générale, chères et chers collègues du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs. Cette année de présidence s'achève déjà ! J'ai l'impression de l'avoir entamée hier et cela confirme une fois de plus que, quand on ne s'ennuie pas, on ne voit pas le temps passer. Car, en effet, pas plus que vous toutes et tous, je n'ai pas eu le temps de m'ennuyer depuis un an. Petit inventaire (et je ne dirai pas «à la Prévert», car on n'a vu aucun raton laveur cette année à Veyrier). Il y a eu bien sûr la pandémie, qui nous a privés de Vogue, d'apéros et d'Escalade, nous a obligé à fêter le 1^{er} août en comité restreint, à déménager deux fois et à avancer masqués. Il y a eu l'arrivée du vote électronique, et des prises de parole qui ne le sont pas moins, avec leur matériel à câbler et à caser. Il y a eu le voyage au Jura, œuvre de Florian BARRO qui nous a offert ainsi un moment mémorable de vrai plaisir et de belles découvertes. Merci encore Florian. Il y a eu un référendum communal, ce qui n'arrive pas toutes les années. Une manifestation de notre démocratie directe, qui ne va pas sans sa dose de travail. Il y a eu des invitations à des assemblées générales qui m'ont été précieuses en me donnant l'occasion de mieux connaître nos associations. Il y a eu le plaisir de présider une assemblée où règnent le respect et la correction, et cela, je vous en remercie toutes et tous. Comme pour un morceau de musique, j'espère avoir intégré tout cela sans trop de fausses notes et dans l'harmonie, en maintenant aussi un rythme. J'ai pu compter sur l'appui sans faille de Pascale LIPAWSKY notre secrétaire générale, que je remercie chaleureusement ; et sur le bureau du Conseil municipal, sérieux et impliqué, que je remercie également, avec une mention particulière pour Yves MONNAT, à l'œuvre dans la modification du règlement du Conseil municipal avec une grande efficacité. Il est temps de retourner dans l'hémicycle, et de passer les clés du perchoir à mon successeur Charly que nous venons d'élire. Je te souhaite d'avoir autant de satisfactions que j'en ai eu dans cette fonction. Encore une fois merci à toutes et à tous. Continuons à faire de notre mieux pour le bien de notre commune et de ses habitants. Vive Veyrier !».

M. MARTIN prononce le discours suivant : «Monsieur le président du Conseil municipal, cher Bernard, chers collègues du Conseil administratif, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, de l'administration communale, chers amis, cher public. Il y a une année, en prenant cette fonction, je vous mentionnais «Néanmoins, dans les communes avec un Conseil administratif, ce tournus ne chamboule pas l'organisation

établie en début de législature. Les dicastères communaux attribués à Mme Aline TAGLIABUE, M. Christian ROBERT et moi-même ne se trouvent pas modifiés depuis ce 1er juin 2021 ». Alors après une année avec l'habit de Maire, je peux vous le confirmer, nous avons ensemble continué à gérer nos projets en respectant les responsabilités de chacun. Cet habit ou plus souvent l'écharpe de Maire a en revanche été la raison de plus de temps à mettre à disposition pour des cérémonies protocolaires ou des manifestations communales et pour répondre aux missives des communiens qui ont pris l'habitude de s'adresser régulièrement au maire pour résoudre leurs problèmes. Bernard PINGET a mentionné une année politique entachée de restrictions dues au Covid. Cela n'a pas empêché de tenir toutes les séances politiques, avec un très sympathique voyage dans le Jura, de maintenir les initiatives primordiales comme le concours des équipements publics des Grands Esserts, de trouver des solutions adéquates pour que l'administration continue à servir la population au mieux et, j'aimerais encore une fois le souligner, même pendant la période Covid compliquée, la cohésion de votre Conseil administratif n'en a pas souffert. Cette complicité s'est même renforcée. Merci Aline et Christian pour cette qualité collaborative et cette complémentarité... à poursuivre, bien évidemment. La législature n'est de loin pas terminée, et les objectifs restent nombreux. Je ne vais pas les énumérer ici. Il y a néanmoins un sujet qui nous a fortement occupés pendant ces derniers 12 mois, et quand le pourcentage de temps mis à disposition des affaires communales pour un Conseiller administratif est de 40% sur papier, gérer un référendum suivi d'une votation populaire, avec toutes les tâches se trouvant en-dessous de la pointe de l'iceberg, tout ce qui était invisible pour la plupart d'entre vous, fut une expérience intense, mais fortement chronophage. J'aimerais terminer par deux messages. Le premier consiste à vous réitérer, chers membres du Conseil municipal, notre volonté de venir vers vous avec des propositions argumentées et documentées le plus professionnellement possible de façon à pouvoir renvoyer en commissions ce qui est nécessaire. C'est un travail en amont avec l'aide précieuse de l'administration, et cela permet de traiter en commission ce qui est important pour le développement de notre commune. Je tiens au nom du Conseil administratif à vous remercier de votre participation active aux débats tant en plénière qu'en commission, et aux nombres importants de vote immédiat approuvés pendant cette première partie de législature. Nos remerciements vont également à votre Président Bernard PINGET, que nous avons rencontré régulièrement et qui a su encadrer ces discussions. Le deuxième consiste à vous informer qu'il n'y aura pas d'aubade au Maire en cette fin de ma première année de mairie. Je la réserve pour la fin de ma 2^{ème} année de mairie en 2025. Je demanderai l'autorisation à la commission des finances, sécurité et administration de pouvoir utiliser le budget prévu «Aubade» pour une manifestation communale dans laquelle vous toutes et tous seriez invités, que ce soit par exemple la pré-inauguration de la nouvelle salle communale, histoire de nous assurer en interne que tout fonctionnera à merveille ! Bienvenue à Christian sur ce siège central, bienvenue et félicitations au nouveau bureau du Conseil municipal avec votre Président Charles HUTZLI et je me réjouis de tous ces futurs moments conviviaux que nous allons vivre encore et pas plus tard que dans quelques minutes !»

M. ZANICOLI indique que, comme tout le monde le sait, être Conseiller municipal est difficile, encore plus d'en trouver. C'est pourquoi il souhaite une cordiale bienvenue à M. MESOT au sein de cet hémicycle. Ce rôle n'est pas évident et il lui souhaite beaucoup de plaisir. Il prononce quelques mots au président sortant : « Cher Bernard, je te félicite, au nom de Veyrier-Ensemble, de ton année de présidence. Attention aux votes immédiats. Nous te souhaitons un bon retour dans l'hémicycle, surtout pour ton talent d'orateur, avec une pointe d'humour, soit plus bref ! ».

Applaudissements.

Le président remercie de cet hommage.

La séance est levée à 21h00.

La secrétaire générale

Pascale Lipawsky

Le secrétaire
du Conseil municipal

Yves Monnat

Le président
du Conseil municipal

Bernard Pinget